



Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier



**PARCOURS
D'ACCOMPAGNEMENT
RENFORCÉ
À LA VAE**

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ À LA VAE

Afin de soutenir ses établissements adhérents dans la démarche de qualification de leurs agents l'ANFH propose ce dispositif collectif et personnalisé d'accompagnement renforcé à la VAE pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière.

Ce dispositif déployé sur les territoires est mobilisable pour tous les métiers de la FPH et tous les diplômes, titres ou certificats actuellement accessibles par la VAE, quel qu'en soit le niveau.

Par sa durée, son alternance de temps individuels et collectifs, et son approche sur toutes les étapes de la VAE il vise à lever tous les freins à la réussite.

Public cible

Tous les agents
des établissements
de la Fonction
Publique
Hospitalière.

Durée

Jusqu'à 1 an.

Les points forts du dispositif :

- Accessible à tous les agents de tous les établissements adhérents
- Dynamique collective et accompagnement individuel alternant présentiel et distanciel
- Mixité des groupes (profils, niveaux)
- Durée d'accompagnement modulable en fonction des besoins des agents

La Validation des Acquis de l'Expérience VAE

La VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

C'est un outil de politique Ressources Humaines visant la professionnalisation des agents notamment dans un contexte de métiers en tension en particulier dans la filière soin.

Le parcours VAE renforcée

Le parcours VAE renforcé propose jusqu'à 81 heures d'accompagnement individuel et collectif, réparti en 4 modules préparant les différentes étapes de la démarche VAE. Cette offre vise en proposant un accompagnement personnalisé à limiter la durée globale de cette démarche à 1 an.

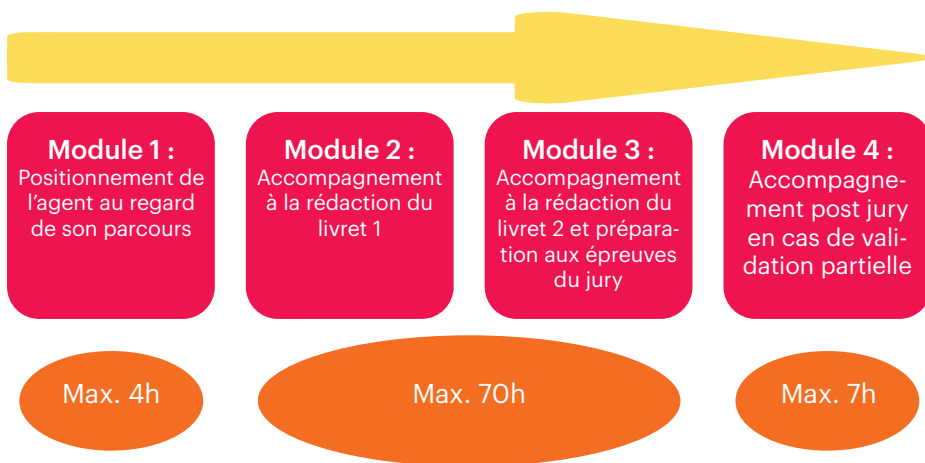
Les étapes du dispositif

Les établissements identifient le ou les agents pouvant intégrer la démarche quel que soit le diplôme ou la certification visés et se rapprochent de leur délégation ANFH.

Celle-ci se chargera de composer et d'organiser les groupes.

Les 4 modules du dispositif :

1. Positionnement de l'agent au regard de son parcours : cette étape permet de réaliser un diagnostic personnalisé afin de cibler les besoins spécifiques du candidat et de confirmer le diplôme visé. Il permet également de comprendre la démarche.
2. Accompagnement à la rédaction du livret 1 : Cette phase permet d'accompagner l'agent dans la préparation et la rédaction du livret 1. Cette, étape administrative préalable consiste à recueillir les preuves et documents attestant de l'expérience du candidat au regard du diplôme ou certificat visé.
3. Accompagnement à la rédaction du livret 2 et préparation à l'épreuve orale du jury : L'agent durant cette étape sera accompagné de façon individuelle et/ou collective à la rédaction du livret 2 qui correspond à la formalisation par écrit de situations professionnelles concrètes. L'objectif de ce livret est de prouver la maîtrise des compétences attendues du diplôme visé. Ce module préparera également l'agent à la dernière étape de sa démarche VAE qui consiste à la présentation devant le jury.
4. Accompagnement post-jury en cas de validation partielle : Durant cette phase, le candidat sera accompagné afin d'étudier les possibilités de finalisation de la démarche dans un objectif de sécurisation du parcours.



La prise en charge

L'ANFH peut prendre en charge les coûts pédagogiques de ce dispositif, les frais de déplacement ainsi que les frais de traitement des agents.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter votre délégation.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ANFH ALPES

•04 76 04 10 40
•alpes@anfh.fr
•www.anfh.fr/alpes

ANFH AUVERGNE

•04 73 28 67 40
•auvergne@anfh.fr
•www.anfh.fr/auvergne

ANFH RHÔNE

•04 72 82 13 20
•rhone@anfh.fr
•www.anfh.fr/rhone

**BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ**

ANFH BOURGOGNE
•03 80 41 25 54
•bourgogne@anfh.fr
•www.anfh.fr/bourgogne

ANFH FRANCHE-COMTÉ

•03 81 82 00 32
•franche-comte@anfh.fr
•www.anfh.fr/
franche-comte

ANFH BRETAGNE

•02 99 35 28 60
•bretagne@anfh.fr
•www.anfh.fr/bretagne

CENTRE-VAL DE LOIRE

ANFH CENTRE
•02 54 74 65 77
•centre@anfh.fr
•www.anfh.fr/centre

ANFH CORSE

•04 95 21 42 66
•corse@anfh.fr
•www.anfh.fr/corse

GRAND EST

ANFH ALSACE
•03 88 21 47 00
•alsace@anfh.fr
•www.anfh.fr/alsace

ANFH

CHAMPAGNE-ARDENNE

•03 26 87 78 20
•champagneardenne
@anfh.fr
•www.anfh.fr/
champagne-ardenne

ANFH LORRAINE

•03 83 15 17 34
•lorraine@anfh.fr
•www.anfh.fr/lorraine

ANFH GUYANE

•05 94 29 30 31
•guyane@anfh.fr
•www.anfh.fr/guyane

HAUTS-DE-FRANCE

**ANFH
NORD-PAS-DE-CALAIS**

•03 20 08 06 70
•nordpasdecalais
@anfh.fr
•www.anfh.fr/
nord-pas-de-calais

ANFH PICARDIE

•03 22 71 31 31
•picardie@anfh.fr
•www.anfh.fr/picardie

ANFH ÎLE-DE-FRANCE

•01 53 82 87 88
•iledefrance@anfh.fr
•www.anfh.fr/
ile-de-france

ANFH MARTINIQUE

•05 96 42 10 60
•martinique@anfh.fr
•www.anfh.fr/martinique

NORMANDIE

**ANFH
BASSE-NORMANDIE**

•02 31 46 71 60
•bassenormandie
@anfh.fr
•www.anfh.fr/
basse-normandie

ANFH

HAUTE-NORMANDIE

•02 32 08 10 40
•hautenormandie@anfh.fr
•www.anfh.fr/
haute-normandie

NOUVELLE-AQUITAINE

ANFH AQUITAINE
•05 57 35 01 70
•aquitaine@anfh.fr
•www.anfh.fr/aquitaine

ANFH LIMOUSIN

•05 55 31 12 09
•limousin@anfh.fr
•www.anfh.fr/limousin

ANFH

POITOU-CHARENTES

•05 49 61 44 46
•poitoucharentes@anfh.fr
•www.anfh.fr/
poitou-charentes

OCCITANIE

**ANFH LANGUEDOC-
ROUSSILLON**

•04 67 04 35 10
•languedocroussillon
@anfh.fr
•www.anfh.fr/
languedoc-roussillon

ANFH MIDI-PYRÉNÉES

•05 61 14 78 68
•midipyrenees@anfh.fr
•www.anfh.fr/
midi-pyrenees

ANFH OCÉAN INDIEN

•02 62 90 10 20
•oceanindien@anfh.fr
•www.anfh.fr/
ocean-indien

ANFH

PAYS DE LA LOIRE

•02 51 84 91 20
•paysdelaloire@anfh.fr
•www.anfh.fr/
pays-de-la-loire

**ANFH PROVENCE –
ALPES – CÔTE-D'AZUR**

•04 91 17 71 30
•provence@anfh.fr
•www.anfh.fr/provence-alpes-
cote-d-azur

ANFH

SIÈGE NATIONAL

•01 44 75 68 00
•communication@anfh.fr
•www.anfh.fr